



faux usage de faux, certificat de cession voiture de collection

Par Tikataalik, le 14/06/2019 à 15:07

Bonjour,

J'ai acheté une voiture de collection à une personne qui, le jour de la vente, me présente une carte grise du véhicule qui n'est pas à son nom. Il me convainc que la carte grise ne fait pas acte de propriété (ce qui est vrai) et qu'il connaît très bien l'ancien propriétaire dont la carte grise est toujours avec son nom inscrit dessus.

Lors de la réception 2 jours après du certificat de cession que le vendeur m'envoie : celui-ci est au nom de l'ancien propriétaire inscrit sur la carte grise et la signature semble ne pas correspondre.

Je comprends qu'il a rempli le document à la place de l'ancien (probablement toujours) propriétaire inscrit sur la carte grise. Je l'avertis, il dit que ce n'est pas grave et que je n'aurais aucun problème pour immatriculer le véhicule. Je lui que cela posait problème est que le document doit être rempli et signé par le propriétaire, donc la personne indiquée sur le certificat qui n'est pas lui.

Le ton s'envenime. Il dit qu'il a le talon du chèque prouvant que la voiture est à lui. Je demande alors à ce qu'il me l'envoie ou bien facture. Il ne le fait pas. N'ayant plusieurs jours après aucunes nouvelles, je le menace donc de porter plaintes pour faux, usage de faux. Il rigole et dit attendre que je mon avocat le contacte.

Entre temps je contacte le propriétaire inscrit sur la carte grise que je retrouve grâce à internet. Un vieux monsieur perdant un peu la tête. Les fils m'expliquent qu'un ami d'un ami à leur père s'est proposé de lui vendre ses 4 voitures de collection dont celle concernée. Ils me disent qu'ils étaient opposés à cela mais qu'ils n'ont pas été entendus par leur père qui a laissé la personne venir prendre les 4 voitures. Suite à mon appel, en questionnant leur père, ils apprennent que 3 voitures ont été à priori vendues car 3 chèques remis par le dit "intermédiaire" (aucun document écrit n'a été fait pour le mandater officiellement).

Problème j'ai payé la voiture en espèces sans document écrit le prouvant (erreur de ma part).

Les fils contactent l'intermédiaire leur demandant l'argent pour le dernier véhicule. Ils ne s'entendent pas. Je suis depuis dans l'attente.

Il semble au vu de la situation préférable pour moi de porter plaintes pour faux, usages de faux contre l'intermédiaire. Qu'en pensez-vous ?